

A Mancy, foyer pour enfants sévèrement atteints d'autisme, des maltraitements ont eu lieu durant trois ans,

À MANCY, LA GLAÇANT

RACHAD ARMANIOS ET
CHRISTIANE PASTEUR

Enquête ▶ La justice, l'administration, le Grand Conseil, les médias... Beaucoup de monde enquête sur le scandale des maltraitements subies par des enfants atteints d'autisme et autres troubles sévères dans le foyer de Mancy, à Collonge-Bellerive. Des violences qui ont eu cours au moins jusqu'au printemps 2021 dans ce foyer ouvert trois ans plus tôt, et alors que le premier signalement date d'avril 2019.

Comment ces actes ont-ils pu se perpétuer aussi longtemps? Pourquoi l'Etat a-t-il failli à protéger des enfants vulnérables dont il avait la charge? Qui savait quoi et quand? Retour sur ce scandale révélé par *Le Temps* et Heidi.news et qui place la cheffe du Département de l'instruction publique (DIP), la socialiste Anne Emery-Torracinta, dans la tourmente, à un peu plus d'un an de sa retraite.

Directeur inexpérimenté et locaux vétustes

Le foyer est ouvert en juin 2018 sous la houlette de Stephan Eliez, qui dirige alors l'Office médico-pédagogique (OMP). Il existe une autre structure, Pré-Lauret à Bernex, qui peut accueillir des cas sévères d'autisme ou de déficiences intellectuelles, mais il est saturé. Face au manque de places, Genève pratique des «hospitalisations sociales» dont l'Hôpital cantonal et le Grand Conseil ne veulent plus.

Dans quelles conditions le foyer s'ouvre-t-il? *Le Courrier* a consulté la note de service adressée le 29 mars 2021 par Sandra Capeder – qui succède à Stephan Eliez en novembre 2018 à la tête de l'OMP – à la secrétaire générale du DIP, Paola Marchesini. On y lit que le directeur choisi est une personne de confiance, mais qu'il n'a pas d'expérience dans la prise en charge du public cible. Un manque qui pouvait être compensé par des formations complémentaires – qu'il ne suivra pas, selon Heidi.news – et l'expérience des cinq collaboratrices et collaborateurs transférés de l'OMP de Pré-Lauret.

En outre, les locaux sont vétustes et peu adaptés. Dans un OMP globalement en manque de ressources, ce n'est pas la première fois, nous souffle une source. Quatre pensionnaires sont hébergés dans un premier temps, des cas très complexes, puis jusqu'à huit. Sur la dizaine d'enfants de 7 à 20 ans accueillis en trois ans, au moins sept sont concernés par les maltraitements, négligences et manquements. Enfants enfermés des heures, violentés, laissés sans manger ou avec leurs couches pleines d'excréments... Les faits sont glaçants.

Une salle de privation de mouvements est créée

Il apparaît que l'équipe a été dépassée par les très importants troubles du comportement des

jeunes, et ce dès le premier été. Au lieu de mettre en place des pratiques éducatives adaptées à ces enfants ayant besoin de programmes et de protocoles très structurés et d'activités stimulantes, l'équipe s'enferme dans une logique psychiatrique et médicale avec des pratiques disciplinaires qui ne feront qu'accroître les troubles des pensionnaires.



Anne Emery-Torracinta dira qu'elle a fait l'erreur de penser que le problème était lié à un enfant en particulier

Une salle de privation de mouvements avec des temps d'enfermement ciblés est créée. Alors que le foyer semble vivre une gestion de crise permanente, loin de se remettre en question, le «nouveau dur» de l'équipe de départ impose ses vues, tandis qu'une partie du personnel nouvellement engagé se laisse entraîner sur cette pente et que les lanceurs et lanceuses d'alerte seront intimidés.

Première alerte en avril 2019

La première alerte intervient en avril 2019. Deux remplaçantes se plaignent au directeur d'un infirmier qui a donné un coup de pied à un jeune et qui lui a fait un croche-patte qui l'a fait chuter violemment. L'intéressé aura un simple entretien avec sa hiérarchie. Puis il démissionnera avant d'être réengagé dans un autre service du DIP.

La deuxième alerte viendra un mois plus tard. Cinq remplaçants résumés dans un

document, transmis au directeur, les graves dysfonctionnements de plusieurs membres du personnel fixe. Document dont Sandra Capeder n'aura connaissance qu'un an plus tard, selon sa note de service.

Que disent ces témoignages? Refusant d'aller se laver, un enfant est traîné par le col de sa veste par l'infirmier qui, une autre fois, le projette au sol et se met sur lui de tout son poids. Une collaboratrice le traîne jusque dans sa chambre car il a jeté son assiette. Il est traîné dans l'escalier alors qu'il ne veut pas partir pour l'école. On le laisse sans s'alimenter, sans se laver ou sortir. Il faut dire qu'il n'ose pas entrer dans la cuisine, car l'infirmier, dont il a peur, y reste délibérément. «Tans pis pour lui.»

Un autre enfant est enfermé jusqu'à deux, voire trois heures, dans sa chambre, sans qu'un adulte ne vérifie comment il va. Et quand il s'urine dessus, ce serait pour provoquer, car «il le fait exprès». Une collaboratrice qui «en peut plus» le laisse boire de l'eau brûlante. Quant à Elias, le fils de Natacha Koutchoumov, codirectrice de La Comédie, qui dénoncera plus tard publiquement les maltraitements, il est jugé tyrannique, laissé seul, alors qu'on l'entend se cogner la tête contre les murs. Des décisions validées en colloque.

Le foyer est en roue libre, il y a des carences en soins et en alimentation et le personnel fixe, désinvesti, dénigre les remplaçants sur qui il se repose pourtant. Comment réagit le directeur? Selon son avocat, Robert Assaël, cité dans *Le Temps*, son client a fait remonter à sa hiérarchie tout événement qui le nécessitait. Sans préciser quels éléments il a vu.

Une experte est nommée, le directeur s'en va

En été 2019, Anne Emery-Torracinta est alertée par M^{me} Koutchoumov à propos de Mancy. Mais il est surtout question de la vétusté des locaux et du manque de prestations thérapeutiques. S'ensuivent quelques renouvellements et la mise en place de contrôles mensuels par un pédiatre. Dès mai 2020, l'OMP désigne une experte pour observer le foyer. Ses constats sont «alarmants»: enfants abandonnés à leur sort, tout est décadé



Les violences au foyer de Mancy ont eu cours au moins jusqu'au printemps 2021, alors que la première alerte date d'avril 2019.

au dernier moment en fonction des envies des adultes et non des besoins des jeunes, etc.

En juin, le directeur démissionne. Il se serait rendu compte de ses limites. Une direction ad interim est nommée. Durant l'été, la directrice de l'OMP prend connaissance du document qui avait été rédigé par les lanceurs et lanceuses d'alerte, mais il n'est pas transmis plus haut.

L'Hôpital cantonal voit dans les hospitalisations de

pensionnaires de Mancy le signe d'un manque d'expertise éducative dans ce foyer. M^{me} Koutchoumov, convaincue que son fils a subi des maltraitements, car il a développé des gestes défensifs et a maigri, le retire du foyer malgré la grande difficulté de devoir le garder à la maison.

Elle annonce se réserver le droit de porter plainte pénalement. Anne Emery-Torracinta dira qu'elle a fait l'erreur de penser que le problème était lié à un enfant en particulier.

Dès mai 2020, l'OMP désigne une experte pour observer le foyer. Ses constats sont «alarmants»

Une collaboratrice est alors dans le viseur de l'OMP. Son contrat ne sera pas reconduit, mais longtemps après les premiers constats. Selon les informations du *Courrier*, elle est,

jusqu'à aujourd'hui, la seule à avoir été sanctionnée. Pourquoi? Sandra Capeder n'a pas souhaité faire de commentaires ni Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP.

Données informatiques effacées

Alors que les signaux sont tous au rouge vif, entre le printemps et la fin 2020, la tête de l'OMP a mis sur des formations et supervisions pour redresser la barre. Sauf que l'experte finira par constater que le manque de formation des professionnels n'est pas en cause, mais bien leur «vision péjorative et dénigrante des besoins affectifs des enfants. Des remplaçants non formés ont des attitudes et manières de prendre en charge les enfants bien plus adéquates que certains membres fixes et diplômés de l'équipe». D'ailleurs, la journée dans les écoles spécialisées, les enfants sont correctement canalisés. Mais à Mancy, une partie de l'équipe, malgré un renforcement des effectifs, serait très agressive, dans la plainte, résistante aux nouveaux outils et aux formations.

C'est à ce mur que la nouvelle directrice, arrivée en novembre

malgré des alertes précoces. Qui doit répondre de cette débâcle?

LA FAILLITE DE L'ÉTAT



11 février 2019. JPDS

2020, aurait fait face. Elle bannit la salle d'enfermement. Découvre aussi des calculs d'heures avantageux pour certains sans savoir s'il s'agit d'erreurs ou de fraudes. En outre, des membres du personnel passeraient des heures en prétextes tâches administratives.

En décembre 2020, il est découvert que des données informatiques ont été effacées. L'OMP envoie les disques durs à une entreprise spécialisée aux Pays-Bas, qui récupère une partie des données. Il s'agit d'observations détaillant les journées des enfants. Dont les punitions. A propos d'un enfant, par exemple: «Nous refusons de lui donner la béquie, il s'en va sans manger. (...) Au repas du soir, nous refusons à nouveau de le nourrir.»

Une dénonciation anonyme

C'est une toute autre perspective qui est livrée dans un courrier anonyme du 13 janvier 2021, envoyé notamment à Anne Emery-Torracinta, et dont *Le Courrier* a eu copie. Tout indique qu'il émane du personnel soupçonné aujourd'hui de maltraitances et de négligences.

Ce mail charge violemment le management «dictatorial» de la directrice, accusée d'avoir amplifié les difficultés.

L'audit ne dit rien des maltraitances subies par les jeunes, alors qu'il évoque la nécessité de reconnaître la souffrance du personnel

L'appel au secours évoque «la détresse et l'impuissance des collaborateurs» qui «aiment au quotidien» les enfants et «sèchent leurs larmes». Toutefois, leurs débordements demandent régulièrement des «contentions physiques de sécurité», souligne la lettre. Le manque de moyens est encore dénoncé, un burn out généralisé est décrit. «Nous craignons un accident grave dans ces

prochains temps. (...) Le foyer de Mancy est une bombe à retardement.»

Intoxication d'une pensionnaire

Des propos prémonitoires. Deux mois et demi plus tard, une enfant subit une grave intoxication médicamenteuse, dont la justice devra dire s'il s'agit de malveillance ou de négligence – nous y reviendrons. Dans l'intervalle, et sur la base des constats de l'experte, une visioconférence avec toute l'équipe a lieu à fin janvier. Sandra Capeder rappelle que certains actes sont totalement proscrits et peuvent aller jusqu'à de graves sanctions. Entre janvier et mars, l'OMP auditionne des membres de l'équipe ainsi que les premières lanceurs et lanceuses d'alerte. Les dysfonctionnements passés sont confirmés et certains perdurent. Le 29 mars, la directrice envoie sa note de service à la secrétaire générale du DIP. Elle y dresse un tableau complet, y compris des réorganisations effectuées et de leurs effets bénéfiques. L'introduction, rassurante, fait état d'une situation bien

rétablie à ce jour au niveau de la sécurité et de la prise en charge des jeunes». Anne Emery-Torracinta déclarera ainsi: «La directrice de l'OMP (...) évoquait des faits passés (...). Selon ma compréhension à ce moment-là, la situation était normalisée.»

Certes, le rapport précise que certaines mesures administratives ont été prises ou sont en cours. Mais il indique aussi que plusieurs collaborateurs et collaboratrices toujours en place font prendre des risques de poursuites des maltraitances et empêchent les changements indispensables dans le foyer. Toute une série de mesures sont proposées: licenciement, non-poursuite de la collaboration, mais aussi déplacement ou recadrage.

Tout n'est en fait pas sous contrôle. La veille de la remise du rapport, un fait gravissime survient. Une autiste de 13 ans, qui avait frappé une collaboratrice, a ingurgité une dose de cheval de Temesta, un anxiolytique qui ne lui était pas prescrit et dont le surdosage extrême aurait pu la tuer. Le lendemain matin, léthargique, elle est hospitalisée d'urgence. Il semble qu'elle n'ait pas pu avaler elle-même les comprimés.

Trois interpellations dix mois après les faits

Trois jours plus tard, Sandra Capeder – dont le secret de fonction est levé à cette fin par le DIP – dénonce pénalement les faits, tandis que les parents portent plainte. Ce n'est que lundi, dix mois plus tard, que le Ministère public procède à une perquisition du foyer et que la police effectue l'interpellation de trois de ses collaboratrices à qui il est reproché d'avoir mis la santé, voire la vie, de cette pensionnaire en danger. Comment expliquer un tel délai? La police ou la justice ont-elles, elles aussi, souffert d'inertie? Le Ministère public ne fait aucun commentaire.

Pourquoi ne les avoir pas éloignés de Mancy? Une personne était en arrêt maladie, une seconde n'avait pas été identifiée par le DIP, quant à la troisième, le département n'a pas jugé nécessaire de la retirer du foyer. Selon le Ministère public, les personnes auditionnées peuvent désormais être affectées «provisoirement à une autre institution ou service de l'Etat, mais pas se rendre à Mancy».

Le DIP lance un audit «organisationnel»

Mais revenons à la fin mars de l'année passée. Anne Emery-Torracinta, personnellement sensible à la prise en charge des enfants autistes, puisque sa fille est atteinte de cette pathologie, sait que les violences ne sont pas limitées à un ou deux enfants. Elle est avertie que, malgré une prise en mains, des éléments dysfonctionnels sont encore en poste et qu'il existe un risque non seulement que les problèmes perdurent, mais aussi que la réorganisation soit entravée. En outre, une adolescente aurait pu mourir.

Que décide la conseillère d'Etat? Pas de dénoncer pénalement les faits de maltraitance, ni de lancer des entretiens de service, encore moins une enquête administrative. Le DIP engage une société d'audit privée pour réaliser une analyse «organisationnelle, fonctionnelle et humaine» du foyer. Un audit qui ne fera que «confirmer les lacunes déjà identifiées», selon une source.

Accompagnement, formation, élaboration d'un projet institutionnel: tout doit être revu, selon un résumé du Conseil d'Etat. L'audit recommande aussi la fermeture progressive du foyer. Mais, selon *Le Temps* et *Heidi.news*, ne dit rien des maltraitances subies par les jeunes, alors qu'il évoque la nécessité de reconnaître la souffrance du personnel.

La valse des fusibles?

Résultat, en septembre, la directrice est débarquée. «Elle est arrivée bien après les premiers actes de violence, c'est absurde. Une partie de l'équipe voulait sa peau», selon une source. Après le témoignage de Natacha Koutchoumov dans *L'Illustré*, la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil s'autosaisit.

Puis, début décembre, c'est au tour de Sandra Capeder d'être mise à l'arrêt. Dans *Le Courrier*, des personnes témoignent anonymement être choquées de la voir «jetée en pâture» par sa hiérarchie, utilisée comme «fusible». Un tel soupçon a déjà existé. Peu avant sa réélection en 2018, Anne Emery-Torracinta débarque sa précédente secrétaire générale, Marie-Claude Sawerschel, en raison d'un mandat que la magistrate avait confié à l'époux de la numéro 2 du département. La conseillère d'Etat affirme alors avoir signé sans avoir été prévenue du possible conflit d'intérêts. Elle avait tous les éléments d'appréciation en le faisant, s'était défendue M^{me} Sawerschel.

Peu après la mise sur la touche de Sandra Capeder, la commission de contrôle de gestion livre ses conclusions, s'insurgeant que la conseillère d'Etat n'ait pas été informée des faits, alors qu'elle avait immédiatement réagi aux dénonciations de M^{me} Koutchoumov. Les députés demandent une enquête administrative.

Nouvelle plainte, nouvelle enquête

Le même jour, Paola Marchesini et Anne Emery-Torracinta annoncent avoir saisi la justice et mandaté une analyse complémentaire centrée sur les conditions d'accueil et de vie dans le foyer. Les conclusions sont attendues pour fin février-début mars. L'objectif de cette seconde analyse est de déterminer les faits de maltraitance, les suites données et «la part des éléments structurels et institutionnels de cette problématique. Il s'agira en outre de clarifier les responsabilités y relatives».

Enquête est confiée à Francine Teylouni, ex-directrice

générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, et à l'ex-chef de la Brigade des mineurs Pierre-Alain Dard. Une ancienne haut cadre du DIP a-t-elle la distance nécessaire pour questionner les responsables jusqu'au plus haut échelon?

L'ancien directeur du foyer a refusé d'être auditionné. «Du moment où il y a une procédure pénale, l'utilité de cet audit ne sautait pas aux yeux, sauf à vouloir trouver un fusible», relève son avocat, M^r Assaël, dans la *Tribune de Genève*. «Le cadre de la mission des experts est accusateur, dirigé et incomplet.»

La question se pose de savoir ce que le secrétariat général a transmis à la conseillère d'Etat

En parallèle, une nouvelle sous-commission de la commission de contrôle de gestion a été lancée. Quant aux éventuelles sanctions ou suspensions concernant le personnel de Mancy, outre un contrat non reconduit, il semble qu'il y ait eu deux démissions et des mutations, toujours au sein de l'OMP et au contact d'enfants. D'autres sont simplement restés en place. Comment cela se fait-il? Le DIP ne fait pas de commentaires. Anne Emery-Torracinta a affirmé que des procédures sont en cours et que le délai pour prononcer des sanctions échoit à fin mars, c'est-à-dire un an après que la conseillère d'Etat eut connaissance des faits. Vraiment?

La question se pose de savoir ce que le secrétariat général, informé de graves dysfonctionnements en août 2020 déjà, a transmis à la conseillère d'Etat. A-t-il créé un cordon sanitaire pour la protéger en cas de révélations? Ou les informations sont-elles restées bloquées au niveau de la direction de l'OMP? Cette dernière a-t-elle été trop rassurante? «Tout reproche à l'encontre de notre cliente est injustifié», ont indiqué M^{me} Stéphanie Fuld et Guglielmo Palumbo, avocats de Sandra Capeder, à la *Tribune de Genève*. «Si des réassurances ont été données, ce n'est certainement pas le fait de Sandra Capeder. Nous nous interrogeons sur les informations effectivement transmises à la conseillère d'Etat par la secrétaire générale du DIP.»

Désormais, le PLR, qui reprendrait bien à la gauche le portefeuille de la Formation en 2023, demande que la magistrate soit dessaisie du dossier de Mancy. La conseillère d'Etat socialiste, elle, dénonce une «instrumentalisation de cette affaire à des fins politiciennes (...) indignes. Indigne en regard de la douleur des familles et des enfants d'un foyer». I